

COMMUNE DE THOIRIA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 AVRIL 2024 à 19 heures

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Frédéric ALLOMBERT BLANC, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

Le maire, au nom du conseil municipal, présente ses condoléances à Monsieur Daniel Malugani pour le décès de sa nièce.

Le maire évoque ensuite la mémoire de Monsieur Jean Conti, décédé le 28 février dernier. Monsieur Jean Conti avait été membre du conseil municipal de Thoiria de 1989 à 2001, en étant conseiller municipal de 1989 à 1995 puis maire-adjoint de 1995 à 2001. Il était également ancien combattant de la guerre d'Algérie. Le maire précise qu'un hommage public sera rendu à monsieur Conti lors de la cérémonie du 20 avril prochain au Monument des Granges.

1 – Analyse des offres des marchés de la fruitière

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Fruitière 1900, l'appel d'offres a été lancé. Les offres ont été réceptionnées pour le 8 janvier 2024 à 10 heures.

Le maître d'œuvre, Cabinet Boudier à Lons le Saunier, a procédé à l'analyse comparative des offres reçues.

Le conseil municipal examine le rapport d'analyse produit par le maître d'œuvre.

Au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal :

1 - d'attribuer le lot N°1 - Désamiantage - à l'entreprise PBTP et démolitions, pour un montant de 6 450 € HT.

2 - d'attribuer le lot N°2 - Terrassement-VRD-aménagements extérieurs à l'entreprise GOYARD pour un montant de 84 778,27 € HT.

3 - d'attribuer le lot N°4 - Charpente métallique - à l'entreprise BEJEAN pour un montant de 9 390 € HT.

4 - d'attribuer le lot N°9 - Plâtrerie-plafonds-peintures-sols souples - à l'entreprise BONGLET, pour un montant de 62 630,23 € HT.

5 - d'attribuer le lot N°11 – Plomberie-sanitaire - à l'entreprise MOLIN, pour un montant de 21 479,52 € HT.

6 - d'attribuer le lot N°12 – Electricité-chauffage-ventilation – à l'entreprise THOMET'LEC SAS, pour un montant de 45 443 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue les marchés dans les conditions définies ci-dessus.

- Autorise le maire à signer les marchés correspondants et à suivre leur exécution.

Il est proposé au conseil municipal d'engager des négociations avec les candidats ayant soumissionné pour les lots suivants :

- lot N°3 - Gros œuvre

- lot N°10 - Isolation projetée-chapes-carrelages-faïences-résines de sols

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le maire à engager et conduire les négociations, avec l'appui du maître d'œuvre, pour les lots mentionnés ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal, s'agissant des lots suivants :

- lot N°5 - Charpente-couverture-cuivre-zinguerie-étanchéité

- lot N°6 - Métallerie

- lot N°7 - Menuiseries extérieures aluminium et PVC

- lot N°8 - Menuiseries intérieures bois

- lot N°13 - Froid commercial-tank à lait

de déclarer les offres reçues inacceptables au motif que les crédits budgétés et déterminés avant le lancement de la procédure ne permettent pas à la collectivité de financer ces propositions.

Une consultation sera alors relancée pour pourvoir à l'attribution de ces lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Déclare, pour les lots ci-dessus, les propositions inacceptables.

- Autorise le maire à relancer une consultation pour ces lots.

2 - Approbation des comptes 2023

Le maire rappelle que le conseil municipal s'est réuni en commission des finances le lundi 25 mars 2024 à 19 heures afin de prendre connaissance des comptes de l'exercice 2023 et de préparer collégalement le projet de budget primitif de l'année 2024. Ces documents sont présentés au conseil.

Le maire présente le compte administratif 2023

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	126 522,55 €	135 368,91 €
Section d'investissement	74 992,21 €	67 620,18 €
Total	201 514,76 €	202 989,09 €
auxquels s'ajoute l'excédent antérieur reporté de		262 047,71 €

Conformément à la loi, le Maire se retire de la séance. Monsieur Ludovic DUBIEF, premier adjoint, fait procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

Le maire rejoint la séance et remercie l'ensemble des membres du conseil municipal de leur confiance.

Le compte de gestion 2023, établi par le comptable de Saint Claude, est en tout point identique au compte administratif 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats 2023 sur 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	262 417,71 €
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de	8 846,36 €
que donc l'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de	271 264,07 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :	
- prioritairement au compte 1068 pour compenser le déficit d'investissement	52 048,20 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte 002	219 215,87 €

4 - Budget primitif 2024

Le maire présente le projet de budget primitif 2024

Ce budget s'équilibre à 886 000 € dont 366 000 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 520 000 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

En investissement, ces montants permettront notamment :

- de provisionner les sommes pour les travaux de réhabilitation de la Fruitière 1900.
- de provisionner les sommes pour la première tranche d'enfouissement des réseaux électriques (réseaux secs).
- de financer la quote-part des travaux de menuiserie à l'église de Soucia.
- de financer les travaux d'installation des réserves incendie de la Fraïte et des Granges.
- de procéder au rejointoiement du mur situé en-dessous de la Croix de la Chapelle.

Le budget ainsi présenté est approuvé à l'unanimité.

5 - Taux d'imposition

Le maire propose de ne pas modifier les taux et de reconduire en 2024 les taux de fiscalité de 2023. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote donc les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78
- taxe sur le foncier non bâti : 16,71
- taxe d'habitation* : 12,17

cette dernière ne concerne désormais plus que les résidences secondaires.

6 - Renouvellement de la convention pour l'informatique avec le SIDEC

Le SIDEC propose le renouvellement de la convention informatique par la signature de la convention de mise à disposition des services de la DITIC du SIDEC, à conclure entre le syndicat mixte et la commune.

Le conseil approuve la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7 - Renouvellement d'un bail communal agricole

Le bail de M. GRILLET Pascal arrive à échéance le 30 avril 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de renouveler le bail à M. GRILLET Pascal, pour une durée de neuf années, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2033, pour les parcelles suivantes :

Lieudit : « Sur les Plans » Section ZA n° 3 - Contenance : 15 ha 54 a 80 ca
Lieudit : « Combe Journet » Section ZA n° 70 - Contenance : 3 ha 00 a 00 ca (une partie de la parcelle)
Lieudit : «Prés Ménières » Section ZA n° 11 - Contenance : 1 ha 82 a 00 ca
d'une contenance totale de 20 ha 36 a 80 ca
- fixe le prix de cette location à **381,79 €** par an.
- autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

8 - Acquisition de la parcelle nécessaire à l'installation du monument de Monsieur Gaston Janier

Le conseil municipal charge le maire de procéder à l'acquisition de la superficie nécessaire à l'implantation du monument commémoratif, en accord avec le propriétaire actuel, Monsieur Claude Ardiet.

9 - Organisation de la cérémonie au monument des Granges du samedi 20 avril

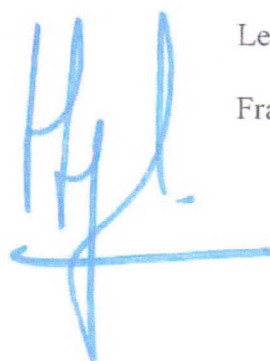
A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de notre pays, la cérémonie aura lieu le 20 avril à 16 heures et sera suivie de la présentation de la stèle rénovée en mémoire de Monsieur Gaston Janier.

10 - Organisation de la journée citoyenne du samedi 27 avril

Les travaux prévus sont les suivants :

- Nettoyage des chaises et des tables de la salle communale
- Nettoyage de l'abribus et désherbage du pourtour de la mairie
- Entretien des tables et bancs prêtés aux habitants et aux associations de Thoiria
- Entretien des portes des trois puits, du plateau de la bascule publique et de la croix du site sur « Monset »
- Entretien de la porte du réservoir de la fontaine
- Nettoyage des murs extérieurs de la chapelle « Saint-Roch »
- Nettoyage de la barrière du chemin « Sur les Roches »
- Remise en peinture des rampes d'escalier au « Mémorial des Granges »
- Taille de la végétation du rond-point route de Barésia
- Retrait des barbelés ne servant plus du communal « Derrière Viépré »
- Reprise d'une partie des marquages routiers de la commune
- Nettoyage des bords de routes sur la commune
- Nettoyage le long de la RD 27 « Sous les Banquettes »
- Nettoyage des bords du chemin de « Mont Gery »
- Lasurage des 2 portes de l'église de Soucia et de la porte de la chapelle de Thoiria.

La séance est levée à 21 heures 50



Le Maire

Frank STEYAERT

